

TAUX DE COTISATIONS MENSUELLES
ADREXO - PERMANENTS
ENSEMBLE DU PERSONNEL
RÉGIME GÉNÉRAL

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice en cours, celles-ci suivent chaque année l'évolution de ce plafond.

SOCLE COLLECTIF ET OBLIGATOIRE

Les taux de cotisations ci-dessous sont applicables à votre couverture frais de santé. Une part de ces cotisations est prise en charge par votre employeur dans les conditions fixées par l'acte de mis en place du régime frais de santé de votre entreprise (DUE ou accord collectif).

	BASE
FAMILLE	100,10 € soit 2,92 % du PMSS

A titre indicatif, le montant du PMSS est de 3428 € pour l'année 2022

OPTION(S) FACULTATIVE(S) EN COMPLÉMENT DU SOCLE COLLECTIF ET OBLIGATOIRE

Si vous choisissez de souscrire à une option individuelle :

Nous vous remercions de compléter et signer le mandat de prélèvement SEPA et de nous le retourner accompagné d'un relevé d'identité bancaire d'un compte courant ou d'un compte joint ainsi que la copie de votre pièce d'identité en cours de validité.

	OPTION 1	OPTION 2
FAMILLE	13,37 € soit 0,39 % du PMSS	40,79 € soit 1,19 % du PMSS

A titre indicatif, le montant du PMSS est de 3428 € pour l'année 2022

JDG ASSURANCES - 41207 ROMORANTIN CEDEX

Espace assuré : jdg-assurances.fr

 sante@service.jdg-assurances.fr  **09 82 81 46 78**